

CAFOL
Corporation d'Aide Financière aux Organismes de Lévis Inc.
Assemblée Générale, tenue le lundi 30 avril 2019 à 19 h 00
À la salle de Bingo Rive-Sud (50, rte Kennedy)

PROCÈS-VERBAL

1. MOT DE BIENVENUE DU PRÉSIDENT

Le président du conseil d'administration de la CAFOL, M. Richard Guay, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare l'assemblée ouverte à 19 h 04.

2. PRÉSENTATION DES MEMBRES DU CA DE LA CAFOL

M. Guay présente à tour de rôle les membres qui composent le conseil d'administration de la CAFOL. Il précise que Mme Andrée Lambert, en fonction depuis mai 2018, a remplacé M. Normand Roy après son départ du CA. Elle représente le secteur culturel. Quant à Mme Marielle Paradis, elle a été remplacée par Mme Hélène Roberge au poste de cooptée depuis novembre dernier.

3. VÉRIFICATION DU QUORUM

Le quorum étant de 20% des membres, il est obtenu sans problème puisque 48 des 136 organismes membres ayant droit de vote sont représentés.

4. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition dûment faite par M. Jean Brochu (Club de Marche Desjardins de Lévis) appuyée par M. Jacques Paradis (L'Adoberge Chaudière-Appalaches Inc.) l'ordre du jour est unanimement accepté.

5. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, TENUE LE 30 AVRIL 2018

Il est proposé par Mme Heidi Morin (Cercle de Fermières St-David), appuyée par Mme Sharon Poulin (Corps de Cadets 2648 Lévis), et accepté à l'unanimité de ne pas lire le procès-verbal de l'assemblée générale du 30 avril 2018 compte tenu que ce procès-verbal a été accessible pour les membres sur le site web de la CAFOL.

Sur proposition de Mme France Gosselin (Société de Réadaptation et d'intégration Communautaire Inc.), appuyée par Mme Céline Bellerose (Cercle de Fermières de Lévis), le procès-verbal est adopté à l'unanimité tel que rédigé.

6. RAPPORT DU PRÉSIDENT

M. Richard Guay présente son rapport, lequel a été remis aux organismes lors de l'accueil.

Après l'arrivée de mesdames Lambert et Roberge, les membres du conseil d'administration ont enclenché le processus d'analyse des dossiers soumis dans le cadre du fonds du soutien à la mission.

En janvier et mars 2019, quatre soirées tenues au salon Michel-Pratte de la salle de bingo ont permis de remettre aux soixante-et-onze organismes bénéficiaires la subvention octroyée pour le projet qu'ils avaient soumis.

Par ailleurs, la reconnaissance de cinq nouveaux organismes : Les Aidants Scolaires, le Centre de Pédiatrie Sociale de Lévis, le Cercle de l'Amitié St-Romuald, le Groupe Cultur`Art et Sentiers Vélo Lévis a porté à cent trente-six le nombre d'organismes reconnus.

Après étude et analyse par les administrateurs, neuf jeunes d'organismes de nature culturelle ou sportive, se sont vu remettre chacun une bourse de 500\$ pour avoir été identifiés aux critères d'exception de ce programme inspiré de monsieur Majella-St-Pierre, ex-administrateur de la CAFOL. Le couronnement des récipiendaires a eu lieu le 18 avril 2018 à la salle de concert de l'École de Musique Jésus-Marie.

Pour répondre de ses responsabilités, le conseil d'administration a tenu onze séances en cours d'année, excluant les réunions particulières du comité du Fonds d'Aide Jeunesse au nombre de sept et des onze séances au C.A. de Bingo Rive-Sud où trois administrateurs de la CAFOL y sont délégués.

Enfin, la participation de la CAFOL, au titre de gestionnaire, a été sollicitée pour une deuxième année au fonds de soutien pour l'inscription aux camps de jour de jeunes ayant un handicap et des besoins particuliers.

Le président termine son rapport sur une valse de remerciements :

- A l'équipe du conseil, pour son implication, sa disponibilité et son enthousiasme énergisant ;
- A Denis Morin, vice-président, pour son immense contribution, au CA de la CAFOL et comme délégué à celui de Bingo Rive-Sud, au comité du fonds d'aide jeunesse et à celui du fonds de soutien aux inscriptions de camp de jour;
- A l'équipe de l'École Jésus-Marie pour l'accueil chaleureux lors de la soirée de remise des bourses de reconnaissance Majella-St-Pierre en 2018;
- A la ville de Lévis qui par son aide à Bingo Rive-Sud, contribue à perpétuer cette institution unique dont la CAFOL est le principal partenaire et qui, par sa contribution directe, rembourse les frais de loyer de la CAFOL envers son locateur, la paroisse St-Joseph-de-Lévis;
- Enfin, à la Valentine douze mois par année, le cœur de la CAFOL, madame Michelle Turgeon, pour l'ensemble de son œuvre et ses grandes qualités de loyauté, de rigueur, de patience et de disponibilité.

7. ÉTAT DE LA SITUATION POUR BINGO RIVE-SUD ET LA CAFOL

- La décision a été prise de fermer la salle pour les séances du mardi afin de réduire les déficits récurrents ce soir-là de la semaine. C'est une perte de revenus directe pour la CAFOL mais un moyen de survie pour Bingo Rive-Sud.
- Le renouvellement du bail de la salle de Bingo est prévu en avril 2020. Les répercussions seront importantes pour la suite.
- La SEJQ (Société des établissements de Jeux du Québec) pilote un nouveau projet de bingo électronique dans quelques salles au Québec. L'évaluation qui en résultera obligera peut-être à mettre fin à l'ancien modèle de bingo. Les administrateurs de Bingo Rive-Sud s'entendent déjà pour ne pas adhérer à cette possible nouvelle formule.
- La remise de chèques continuera de se dérouler au Salon privé Michel-Pratte de Bingo Rive-Sud, la CAFOL tenant à faire connaître à bon nombre son unique bailleur de fonds.
- M. Guay en profite pour remercier grandement les organismes de participer en bon nombre aux activités de Bingo Rive-Sud.

8. ÉTAT DES SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR FONDS

M. Denis Morin présente le rapport d'octrois pour chacun des fonds, document qui a été remis à tous les organismes.

- Dans le cadre du Fonds d'Aide Jeunesse, cent six jeunes issus de familles démunies ont bénéficié d'un montant de 14 021 \$ leur permettant donc de s'intégrer aux mêmes activités que celles de leurs pairs. Ce sont cent vingt-cinq demandes qui ont été soumises par treize organismes membres. Le comité de gestion de ce fonds est composé de M. Denis Morin, vice-président de la CAFOL, mesdames Colette Couture (directrice d'animation secteurs adulte et pastorale au Patro de Lévis) et Marie-Ève Nadeau (Intervenante sociocommunautaire à l'Office Municipal d'Habitation) soutenus par madame Michelle Turgeon, l'adjointe administrative.
- La CAFOL a reçu douze candidatures pour les bourses de reconnaissance Majella-St-Pierre et neuf jeunes membres d'organismes culturels et sportifs ont reçu 500\$ pour un total de 4 500 \$.
- Soixante-et-onze organismes ont présenté un projet dans le cadre du Fonds du Soutien à la Mission qui s'était réalisé entre le 1^{er} décembre 2017 et le 31 octobre 2018. C'est un montant de 80 115 \$ qui a été partagé entre chacun d'eux. Les contributions remises ont varié de 500 \$ et 3 000\$

- M. Francis Gagnon (Club de Judo de Lévis) souhaite des précisions sur la période d'admissibilité et sur l'obligation d'acheter à Lévis pour le Fonds du Soutien à la Mission.

Au cours de l'année 2018-2019, les projets devront avoir été réalisés entre le 1^{er} décembre 2018 et le 31 octobre 2019, être entièrement terminés et acquittés (factures à l'appui) au 31 octobre 2019. Il demeurera important que les achats aient été réalisés à Lévis à moins que les biens et services n'y aient été disponibles.

- M. Réal Roy (Association des Locataires de L'Office Municipal d'habitation de Lévis) exprime qu'il préférerait l'ancienne façon de faire, c'est-à-dire soumettre un projet à venir plutôt que déjà réalisé.

La nouvelle procédure est beaucoup plus simple, tant pour la CAFOL que pour ses membres et la contribution obtenue, le cas échéant, peut être affectée à la discrétion de l'organisme.

- Mme Caroline Guay (L'École de Musique Jésus-Marie) constate une confusion dans les données sur le tableau du Fonds d'Aide Jeunesse.

Effectivement, une erreur s'est glissée pour le nombre d'enfants différents ayant bénéficié de ce fonds ; ce sont 106 et non 116.

9. RAPPORT DU TRÉSORIER

9.1 Présentation des états financiers 2017-2018

M. Christian Langlois, trésorier de la CAFOL, présente des résultats comparatifs pour les exercices 2016-2017 et 2017-2018. Un document comportant ces informations, le bilan au 30 novembre 2018 et les prévisions budgétaires 2018-2019 sont remis aux organismes.

Le rapport de mission d'examen pour l'exercice terminé le 30 novembre 2018, préparé par la firme Lemieux Nolet, est également remis aux délégués des organismes présents.

Les revenus ont été de 210 124 \$, les charges totales de 224 930\$, réparties en frais d'administration (69 558 \$) et en subventions et contributions pour 155 372 \$, incluant une portion de salaire admissible de 29 994 \$ et une contribution à Bingo Rive-Sud de 23 123 \$. Le résultat final confirme donc un déficit de 14 804 \$.

Le trésorier justifie que le résultat final déficitaire est dû en partie à l'augmentation du nombre de demandes reçues dans le cadre du Fonds du Soutien à la Mission. Malgré cela, les administrateurs souhaitaient remettre une somme à tout le moins égale à celle de l'année précédente.

- Des justifications sont demandées par M. Marc Bouchard (Sentiers Vélo Lévis) concernant la contribution de la Caisse Desjardins à 0\$ pour l'exercice terminé au 30 novembre 2018

Le président explique que l'année 2017 était la dernière pour recevoir une contribution de la Caisse Desjardins de Lévis. Il faudra se rappeler que depuis 2012 elle a contribué pour un total de 70 000 \$ sur une période de six ans.

- Des justifications sont également demandées également par M. Jacques Paradis (L'Adoberge Chaudière-Appalaches) concernant l'octroi de 1 500 \$ en Bourse de reconnaissance Majella-St-Pierre et le tableau résumé des fonds qui annonçait une dépense de 4 500 \$.

Le trésorier explique que le montant de 4 500 \$ a été réparti sur deux exercices financiers; celui de 2016-2017 et celui 2017-2018.

Mme Cécile Guillemette, directrice générale de Bingo Rive-Sud est appelée à expliquer le calcul des taxes de gestion (TPS et TVQ) sur les honoraires versés à la CAFOL (comme partenaire de Bingo Rive-Sud).

Sur proposition de M. Claude Larochelle (Taekwondo Chutes-Chaudière), secondée par M. Denis Massicotte (Harmonie des Chutes), l'assemblée accepte à l'unanimité de recevoir les états financiers annuels de la CAFOL.

9.2 Présentation du budget 2018-2019

M. Langlois présente les prévisions budgétaires pour l'exercice 2018-2019.

Des produits à la hauteur de 186 500 \$ sont estimés et un total de charges de 197 000 \$ est prévu. La CAFOL entrevoit donc terminer l'exercice de l'année 2018-2019 avec un déficit de 10 500 \$.

Les prévisions budgétaires présentées sont acceptées sur proposition de Mme Pierrette Goulet (Société de Réadaptation et d'Intégration Communautaire), secondée par M. Réal Roy (Association des Locataires de L'Office Municipal d'Habitation de Lévis).

- M. Marc Bouchard (Sentiers Vélo Lévis) considère onéreuse la tarification des honoraires pour la vérification comptable.

Le trésorier justifie qu'il n'a pas été simple de trouver une firme comptable qui accepte ce type de mandat tant de la CAFOL que de Bingo Rive-Sud ; mais les conseils d'administrations respectifs sont satisfaits des conditions négociées.

10. NOMINATION D'UN EXPERT COMPTABLE

Sur recommandation du conseil, il est convenu unanimement de reconduire le mandat de la firme comptable Lemieux Nolet pour les trois prochaines années, sur proposition de Mme Valérie Doré (Groupe Vocal A Portée de Voix), secondée par Mme Julie Bourassa (Maison de la Famille R.E.V.).

11. ÉLECTION

Le président indique que trois postes sont à combler. Trois avis de candidature conformes au règlement pour les postes à combler des secteurs communautaire, culturel et sportif ont été reçus :

- Mme Nathalie Fortier (secteur communautaire)
- M. Christian Langlois (secteur culturel)
- M. Serge Lemelin (secteur sportif)

Telle situation permet de déclarer les trois candidats présentés élus pour un terme de deux ans.

12. TIRAGE SPÉCIAL ET PRIX DE PRÉSENCE

Mme Fortier remercie les 31 organismes qui se sont rendus jouer au bingo depuis la tenue de la dernière assemblée générale. Pour stimuler la participation des organismes aux activités de Bingo Rive-Sud, elle avait fixé un objectif de 25 % de participation pour l'année 2018. Il a donc presque été atteint.

Les organismes devaient compléter un formulaire lors de l'organisation de groupe dans le salon privé Michel-Pratte et s'assurer de le faire signer par la personne responsable qui accompagnait le groupe durant la soirée, cela afin de s'assurer d'avoir son nom dans le baril pour le tirage de ce soir.

Mme Fortier fait la lecture de quelques commentaires suite à l'expérience vécue.

Par la suite, elle identifie tous les organismes ayant participé à un événement entre le 1^{er} mai 2018 et le 30 avril 2019 et procède au tirage de quatre prix de 300 \$. Le tirage au sort favorise le Service d'Entraide de Pintendre, Le Club de Patinage Artistique St-Jean/St-Romuald, Le Cercle de Fermières St-David et l'Escadron 776.

Elle procède enfin au tirage de trois prix de présence de 100 \$ parmi les organismes présents à l'assemblée.

Le tirage au sort favorise Le Corps de Cadets 2648 de Lévis représenté par Mme Sharon Poulin, le Choeur du Cegep Lévis-Lauzon représenté par Mme Ghislaine Lemay et L'Espace Culturel du Quartier représenté par Mme Catherine Lapointe.

13. VARIA

Aucun point n'est soulevé.

14. QUESTIONS ET COMMENTAIRES

- Madame Cécile Guillemette, directrice générale de Bingo Rive-Sud, remercie les organismes qui sont venus jouer au bingo. Elle invite les autres à venir vivre cette expérience et à ne pas hésiter à la contacter soit pour réserver le salon ou pour toute information supplémentaire.

Le président en profite pour remercier Mme Guillemette pour l'accueil, les explications personnalisées, l'expérience positive vécue et le plaisir procuré lors de ces soirées dans le salon privé.

- Madame France Gosselin (Société de Réadaptation et d'intégration Communautaire Inc.), adresse des remerciements aux administrateurs de la CAFOL pour l'aide financière reçue à plusieurs reprises au cours des années. Elle reconnaît également l'excellent travail de l'adjointe administrative en soutien aux organismes.

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le président remercie tous les organismes de leur présence et déclare l'assemblée levée à 20 h 55, sur proposition de Mme Annie Rochette (Cercle de Fermières Christ-Roi), secondée par Mme Julie Bourassa (Maison de la Famille R.E.V.).